CABESTAN FORMATION
LA FORMATION VRAIMENT PROFESSIONNELLE

Prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) | 1 jour

Code module : 898 - **Version :** 1

Durée : 1 jour (7 heures)
Composition du groupe : De 2 à 12 personnes
Pré-requis : Aucun prérequis nécessaire

Modalités pédagogiques disponibles :
- ✅ Intra présentiel (dans vos locaux)
- ✅ Intra en classe distancielle
- ❌ Inter présentiel
- ❌ Inter en classe distancielle

Public : Tous salariés et référent VSS

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :
- Comprendre ce que sont les violences sexistes et sexuelles (VSS) et pourquoi elles relèvent du cadre du travail.
- Identifier les manifestations (même subtiles) de sexisme, harcèlement sexuel, agissements sexistes, agressions.
- Connaître le cadre légal et les obligations de l'employeur et des salarié·e·s.
- Savoir comment réagir comme témoin, victime ou collègue.
- Promouvoir un environnement de travail sain, respectueux et inclusif.

Méthodes pedagogiques :
- Exposé
- Travail d'échanges avec les participants
- Etudes de cas
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situation
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :
- Questionnaire d'évaluation

Modalités de sanction :
- Formation non certifiante
- Remise d'une attestation de fin de formation

Intervenant :
- Formateur expérimenté, CV sur demande

Suivi de formation :
- Feuille de présence émargée par demie-journée

Moyens et assistance pédagogiques en distanciel :
- **Formation par visioconférence :** type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique synchrone
- **Matériel requis :** ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts-parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une **adresse e-mail valide**

Modalités et délais d'accès / pédagogiques :
- Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire.

Prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail n'est pas seulement une obligation légale : c'est un engagement collectif en faveur d'un environnement professionnel où chacun et chacune peut évoluer en sécurité, avec dignité et respect. Les agissements sexistes, les comportements déplacés ou les situations de harcèlement ne sont pas des fatalités. Ils peuvent être compris, repérés et combattus dès lors que l'on donne à tous les salarié·e·s les connaissances, les outils et le courage d'agir.

PROGRAMME

1- Comprendre les violences sexistes et sexuelles
- Définitions claires et illustrées :
  - Agissements sexistes
  - Harcèlement sexuel
  - Harcèlement moral lié au sexe
  - Agressions sexuelles
- Exemples concrets issus de situations de travail :
  - Blagues lourdes, propos dégradants, commentaires sur l'apparence
  - Insinuations, gestes déplacés
  - Envoi de messages à connotation sexuelle
  - Insistance non désirée malgré un refus
- Différence entre intention et impact.

2- Le cadre légal
- Obligations de l'employeur (prévention, information, sanctions, DUERP).
- Devoir des salariés : ne pas commettre, signaler, alerter.
- Définitions juridiques (Code du travail & Code pénal).
- Rôle des référents VSS, RH, CSE.
- Protection des victimes et témoins, sanctions possibles.

3- Repérer les signaux et comprendre les mécanismes
- Comprendre la logique des violences sexistes (rapport de domination, culture du sexisme).
- Facteurs favorisant la tolérance au sexisme au travail.
- Signaux faibles : malaise, isolement, changements de comportement.
- Effets sur la santé, la performance, le collectif de travail.

4- Agir en tant que salarié - Les différents modes d'action
- En tant que témoin :
  - Déléguer (alerter RH, manager, référent HSAS)
  - Désamorcer (intervenir brièvement si la situation le permet)
  - Détourner (mettre fin à la situation sans confrontation directe)
  - Documenter (noter, conserver des éléments factuels)
- En tant que victime :
  - Comment identifier le comportement comme une violence sexiste ou sexuelle.
  - Comment exprimer un refus clair (si souhaité).
  - Comment signaler, à qui, et via quels dispositifs internes.Accompagnement disponible : soutien psychologique, médecin du travail, représentants du personnel.
- En tant que collègue :
  - Comment soutenir sans minimiser ni dramatiser.
  - Posture neutre, écoute active.
  - Ne jamais culpabiliser la victime.

5- Mises en situation (atelier)
- Études de cas adaptées au secteur
  - Jeux de rôle :
    - Un collègue fait une "blague" sexiste devant l'équipe
    - Un salarié se plaint de regards insistants et répétés
    - Un manager minimise.
- Débriefing collectif avec analyse des postures possibles

Prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) | 1 jour

Code module : 898 - **Version :** 1

6- Construire un environnement de travail respectueux

- Les attitudes quotidiennes qui participent à la prévention.
- Bonnes pratiques de communication.
- Charte de respect et rappel des valeurs.
- Rôles de chaque acteur dans l'entreprise (CSE, RH, direction, salariés...)